

La Rochelle, le 28 novembre 2022

Communiqué de presse

Vaccination contre la grippe 2022-2023 : un réflexe à renforcer auprès des personnes les plus fragiles

1) La grippe n'est pas une maladie anodine

Forte fièvre, fatigue intense, courbatures, maux de tête... **la grippe n'est pas une maladie anodine ; elle peut même entraîner des complications graves chez les personnes fragiles. Ainsi, on estime que la grippe est responsable de 9 000 décès en moyenne par an en France¹.** Pourtant, ces personnes sont encore trop nombreuses à ne pas en avoir conscience. **C'est notamment le cas des jeunes seniors** dont le sentiment d'**invulnérabilité lié à l'âge** constitue la principale raison de s'estimer hors de danger. Avec pour conséquence, une couverture vaccinale particulièrement faible. Quant aux femmes enceintes, également insuffisamment vaccinées, elles sont susceptibles d'éviter la vaccination craignant un effet nocif sur la santé de leur bébé alors que le vaccin est parfaitement toléré pour elles et leur bébé. Surtout, le vaccin antigrippal procure à ce dernier jusqu'à 6 mois de protection après sa naissance.

GARDER LE RÉFLEXE DES GESTES BARRIÈRES

Pour lutter contre la circulation et la transmission des virus de l'hiver, il est également essentiel d'adopter les gestes barrières :

- porter un masque ;
- se saluer sans se serrer la main ou sans s'embrasser ;
- se laver les mains ;
- aérer les pièces ;
- tousser et éternuer dans son coude.

2) Se faire vacciner contre le SARS-CoV-2 et la grippe

Cette année, aux freins habituels à la vaccination antigrippale pourrait s'ajouter le sentiment que la vaccination contre le SARS-CoV-2 est prioritaire compte tenu de la résurgence de l'épidémie de Covid-19 dès début septembre 2022. Pourtant, la vaccination contre la grippe est également cruciale pour les personnes à risque de développer une forme grave de la maladie, celle-ci peut entraîner une hospitalisation en réanimation, le recours à une assistance ventilatoire, voire même le décès, pareillement à une contamination au Covid-19.

**Les deux injections peuvent être pratiquées dans un même temps,
sur deux sites de vaccination distincts, par exemple un vaccin dans chaque bras.**

¹ Santé publique France

3) Protéger les personnes fragiles

La liste des personnes éligibles à la vaccination antigrippale est publiée chaque année par le ministère en charge de la santé, dans le calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales. La vaccination contre la grippe doit s'adresser en priorité aux personnes les plus fragiles et aux professionnels de santé :

- personnes âgées de 65 ans et plus ;
- personnes (adultes et enfants) souffrant de pathologies chroniques (insuffisance respiratoire, insuffisance cardiaque, diabète, insuffisance rénale, asthme, bronchopneumopathie obstructive...) ;
- personnes obèses avec un Indice de masse corporelle (IMC) égal ou supérieur à 40 kg/m² ;
- femmes enceintes ;
- l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque de grippe grave et les proches des personnes immunodéprimées.

Publicité pour la vaccination contre la grippe. Le haut de l'affiche présente le logo 'l'Assurance Maladie' et les logos des ministères de la Santé, de l'Éducation Nationale et de l'Économie. Au centre, un grand croix blanche stylisée est superposée sur un fond bleu. Le texte principal est : 'La grippe arrive mais son vaccin est déjà là. Faites-vous vacciner.' En bas, trois pictogrammes (un âge de 65 ans, un croix, et une silhouette humaine) sont accompagnés du texte : 'Personnes de 65 ans et plus, femmes enceintes, personnes atteintes de maladie chronique : la vaccination contre la grippe est le moyen le plus efficace pour vous protéger. PARLEZ-EN À UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ.' Le logo 'ameli.fr' est en bas à droite.

Publicité pour la vaccination contre la grippe. Le haut de l'affiche présente le logo 'l'Assurance Maladie' et les logos des ministères de la Santé, de l'Éducation Nationale et de l'Économie. Au centre, une femme enceinte en robe bleue est photographiée. Le texte principal est : 'Penser à son futur bébé, c'est aussi penser à se faire vacciner contre la grippe. Femmes enceintes, faites-vous vacciner contre la grippe.' En bas, un pictogramme d'une femme enceinte est accompagné du texte : 'Quand on est enceinte, la grippe peut entraîner des complications ou des hospitalisations. Protégez-vous et votre futur enfant. PARLEZ-EN À VOTRE SAGE-FEMME.' Le logo 'ameli.fr' est en bas à droite.

4) Les chiffres pour la Charente-Maritime

La couverture vaccinale (source : Santé publique France)

	Saison 2019-2020			Saison 2020-2021			Saison 2021-2022		
	Moins de 65 ans à risque	65 ans et +	Total	Moins de 65 ans à risque	65 ans et +	Total	Moins de 65 ans à risque	65 ans et +	Total
Charente-Maritime	32,6 %	52,6 %	49,7 %	39,4 %	60,9 %	57,9 %	36,2 %	58,4 %	55,4 %
Nouvelle-Aquitaine	32,4 %	53,2 %	49,6 %	40,4 %	61,8 %	58,2 %	36,1 %	58,7 %	55,1 %
France	31,0 %	52,0 %	47,8 %	38,7 %	59,9 %	55,8 %	34,3 %	56,8 %	52,6 %

Pour la campagne 2021-2022, le taux de vaccination en Charente-Maritime est supérieur au niveau national, mais avec encore une marge de progrès. Il est cependant inférieur à celui de l'année dernière mais nettement au-dessus de celui observé durant la période de Covid-19 en 2019-2020. La couverture vaccinale contre la grippe reste très insuffisante en France, loin de l'objectif des 75 % de couverture pour les personnes à risque.

Les invitations à se faire vacciner, pour le régime général campagne 2022- 2023 (source Cnam)

	Age 65 ans et plus	Affection de longue durée (ALD) (moins de 65 ans)	Extension/ maladies respiratoires sans ALD	Ensemble
Charente-Maritime	160 578	19 936	9 632	190 146
Nouvelle-Aquitaine	1 235 961	188 942	93 876	1 518 779
France	12 150 907	2 313 811	903 776	15 368 494

Au 9 novembre 2022, sur les 190 146 invitations adressées en Charente-Maritime, on compte 44 868 personnes vaccinées.

→ Pour en savoir plus, consultez l'information presse de la Cnam sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) > espace presse.

A propos de la Caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime

Depuis plus de 70 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale.



L'Assurance Maladie protège durablement la santé de chacun - dans sa vie personnelle ou professionnelle - en agissant auprès de tous. C'est sa raison d'être.

Découvrez ce qui a marqué [notre activité en 2021](#).

Contact presse : département Communication

Courriel : comm.cpam-larochelle@assurance-maladie.fr

CPAM DE LA CHARENTE-MARITIME - 55 RUE DE SUEDE - CS 70507 - 17014 LA ROCHELLE CEDEX 1

Retrouvez nous sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr), sur  [@CPAM_17](https://twitter.com/CPAM_17) et sur  [Assurance Maladie de la Charente-Maritime](https://www.linkedin.com/company/assurance-maladie-charente-maritime)